

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 23 avril 2007.

Nombre de conseillers élus

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

11

Conseillers en fonction

Conseillers présents : FALK E. / RIFF D. / FOURNIER C

11

HINDENNACH G. / WOLFF B. / KRAEHN E.

Conseillers présents

7

Conseillers absents: DOSSMANN M. / KALCK B (excusés)
WILT M. / BOCK M. (non excusés)

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 26.03.07 :

Après lecture et discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26.03.07.

Travaux d'étanchéité du clubhouse

Après avoir examiné les différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise la moins disante, à savoir l'entreprise GIESSLER de Saverne qui propose de refaire l'étanchéité du toit du clubhouse pour 17035.08 € HT, autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien ces travaux.

Aménagement du parking des bus :

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal un devis de l'entreprise LEFEVRE d'un montant de 37 134 € HT, pour l'aménagement du parking des bus du réseau 67.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser ces travaux, sollicite l'aide du Département pour leur financement.

Aire de stockage des conteneurs :

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal un devis de l'entreprise LEFEVRE d'un montant de 6 675 € HT pour l'aménagement de l'aire de stockage des conteneurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser ces travaux, sollicite l'aide du Département pour leur financement.

Signalisation verticale et horizontale de la rue Principale :

En vue d'améliorer la sécurité des piétons et notamment des écoliers, le Conseil Municipal décide de faire réaliser une signalisation verticale et horizontale dans la rue Principale et la route de Saverne par l'entreprise TH Signalisation pour la somme de 5958, 50 € HT, sollicite l'aide du Département pour le financement de ces travaux.

Garde corps pour l'entrée du local des jeunes :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'avis de la commission de sécurité il y a lieu de mettre en place un garde corps à l'entrée du local des jeunes. Il présente un devis de l'entreprise Zimmermann de 1 100 € pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser ces travaux, sollicite l'aide du Département et de l'Etat pour leur financement.

Circuit des croix rurales :

Mme Fournier Christiane fait une proposition d'acquisition de matériel pour signaler et baliser le circuit des croix rurales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir le matériel suivant :

- 2 panneaux d'information (livraison et installation) pour 5 933,57 € HT
- Réalisation du plan pour 876 € HT
- Matériel de balisage pour 325,84 € HT

sollicite l'aide du Département et de la Région pour son financement.

Quinzaine de la promotion du don du sang :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement français du don du sang organise la promotion du don du sang à laquelle elle veut associer les communes notamment en organisant un accueil du Relais de la Vie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter son soutien à cette manifestation et à la section locale, en s'associant aux différentes manifestations prévues.

Utilisation du local des jeunes :

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il a organisé une réunion d'écoute et de concertation avec certains jeunes du village qui demandent à pouvoir utiliser le local des jeunes pour leurs loisirs.

Il a dû rappeler plusieurs fois ces jeunes à l'ordre, soit parce qu'ils avaient pris la fâcheuse habitude de se rassembler aux abords des lieux publics avec toutes les dégradations et pollutions que cela pouvait entraîner, soit qu'ils troublaient l'ordre public avec leurs mobylettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré est favorable à ce que le local des jeunes soit mis à leur disposition, avec le respect de toutes les consignes relatives à la propreté et au calme qui s'imposent, demande l'intervention d'un responsable du Réseau d'Animation Jeunes pour les encadrer.

Contentieux Copropriété Allmendweg - Commune :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, contrairement à toute attente, le jugement en appel qui devait se prononcer sur le versement de la participation de la Copropriété Allmendweg, dans le cadre du PAE de la rue des Noyers a donné tort à la Commune. Considérant le caractère injuste de cette décision, il propose de porter l'affaire devant le Conseil d'Etat et a obtenu de GROUPAMA la couverture juridique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire, devant le Conseil d'Etat.

Rémunération pour la création et le suivi du site internet de Saessolsheim :

M. le Maire fait part au Conseil municipal que M. Fournier Eric s'est beaucoup investi en temps et en argent pour créer le site internet de Saessolsheim et pour en assurer son suivi. Il propose, en contre partie, de lui accorder une indemnité couvrant notamment tous les frais qu'il a déjà avancés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à M. Fournier Eric une rétribution de 600 € pour la création, l'hébergement et le suivi du site internet de Saessolsheim qui compte actuellement une trentaine de visiteurs par jour.

Fleurissement – acquisition de vasques :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir 6 demi vasques à fixer aux poteaux de l'éclairage publique autour de la Mairie, pour un montant de 381,61 € HT, afin d'y planter des géraniums.

Bureau de vote des présidentielles :

Le Conseil Municipal regrette le comportement d'un adjoint au maire et d'un conseiller municipal qui se sont désistés dans la composition du bureau de vote des présidentielles, manquant de ce fait à leur devoir d'élu et occasionnant de la sorte une réorganisation de dernière minute.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 26 avril 2007.

Le Maire